

NEWSLETTER

Lettre d'information de la FMCH à ses membres

Chères Collègues, Chers Collègues,

La FMCH vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, une bonne année 2019!

Quels événements nous attendent en matière de politique de la santé?

La révision du tarif à l'acte est entrée dans sa phase décisive. Au sein de multiples ateliers, les représentants de l'ensemble des sociétés de discipline médicale en négocient les derniers détails avec la FMH et Curafutura, les derniers partenaires tarifaires regroupés au sein de la société ats-tms SA. H+ ne fait plus partie de cette société depuis le début de cette année. L'OFSP fait à nouveau pression en menaçant d'imposer une troisième intervention tarifaire en cas d'incapacité à proposer un tarif d'ici juin prochain.

Les travaux en matière de forfaits ambulatoires sont intenses eux aussi. Les deux partenaires que sont la FMCH et santésuisse ont prolongé le contrat signé avec PwC pour la gestion de projet, et n'ont pas à rougir des résultats. Le décompte au moyen de forfaits devrait être possible d'ici le milieu de l'année. Le Tribunal administratif fédéral n'a pas encore décidé si ce sont les autorités fédérales ou cantonales qui doivent autoriser ces forfaits.

Le PDC a lancé sa collecte de signatures pour l'initiative populaire en faveur de la limitation des coûts de la santé. Au printemps, le PS enchaînera avec l'initiative populaire pour la fixation d'un plafond des primes des caisses-maladie. 2019 est clairement une année électorale.

Le Parlement fédéral définira prochainement les conditions d'admission des médecins et réglementera la gestion de la qualité dans le secteur médical. Le financement des coûts de traitements ambulatoires et stationnaires doit en outre être uniformisé. Les cantons s'opposent avec véhémence à la suppression de cette ineptie, qui aurait pourtant dû disparaître depuis longtemps car elle n'entraîne que de mauvaises incitations. Le Parlement fédéral délibère aussi actuellement sur l'initiative sur les soins infirmiers lancée par l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), et rejetée par le Conseil fédéral sans aucune contre-proposition.

Le Tribunal administratif du canton d'Argovie a abrogé la liste cantonale «L'ambulatoire avant le stationnaire» (AVOS), sans remettre pour autant en cause le principe d'intervention politique dans la compétence décisionnelle en matière de médecine. Il s'agit uniquement de déterminer si c'est le canton ou la Confédération qui a qualité pour intervenir. Le gouvernement cantonal argovien a transmis le cas au Tribunal fédéral. Le jugement est attendu avec beaucoup d'impatience.

Le Tribunal administratif fédéral ayant donné son aval, dans une décision définitive, pour que la direction de la santé du canton de Zurich fixe des quantités minimales par chirurgien, plusieurs cantons prévoient d'ordonner à leur tour des listes de ce type.

Réorganisation de la FMCH

Suite à la décision prise le 7 décembre 2018 par l'assemblée plénière, la FMCH aborde son futur avec de nouvelles structures. Cette année sera une année raccourcie, qui s'achèvera fin juin 2019. A compter de cette date, l'année d'activité et l'exercice seront menés en parallèle, du 1^{er} juillet au 30 juin.

Le Comité directeur actuel, composé d'un représentant de chaque société de discipline médicale et association professionnelle, assurera à l'avenir, en tant que «seconde chambre», les missions législatives en coopération avec l'assemblée plénière. Ce nouveau conseil des délégués se réunira à plusieurs reprises au cours de l'année, traitera les affaires courantes, et assurera une bonne circulation des informations entre la FMCH et ses membres. L'assemblée plénière votera au moins une fois par an les obligations statutaires: élections, approbation des comptes annuels, décision relative au plan d'action, et budget.

Depuis un an déjà, une commission de l'ensemble du Comité directeur gère les affaires en tant que comité exécutif. Sa composition ne changera pas jusqu'aux élections ordinaires de septembre 2020. En tant que comité, elle prendra en charge jusque-là les travaux réalisés dans les quatre sections: Tarifs et honoraires, Qualité, Formation postgraduée et continue / soins, ainsi que Finances. L'assemblée plénière élira en septembre 2019 un vice-président qui occupera les fonctions de «président elect», et sera formé pendant une année par le président actuellement en poste. La commission de recrutement publie actuellement des annonces afin de trouver des candidats susceptibles de prendre la relève à la tête de la FMCH.

À l'heure actuelle encore en cours de constitution, le «Forum Jeunes FMCH», qui se composera de représentants de toutes les sociétés de discipline médicale, possède désormais un droit d'intervention auprès du Comité directeur et un droit de vote au conseil des délégués.

Alors qu'il est domicilié depuis le printemps dernier à Berne, le secrétariat général a été lui aussi réorganisé et a subi un contrôle de son efficacité. Les domaines de compétence des collaborateurs ont été ajustés et redéfinis. Le secrétaire général de la FMCH, le Dr méd. Markus Trutmann, est en charge des prises de contact et de la communication avec les autres acteurs du système de santé et de la sphère politique. Madame Angeles Navarro, sa suppléante, assume désormais la totale responsabilité des affaires courantes liées à la direction opérationnelle au sein du secrétariat général et aux relations avec les membres.

Un groupe de travail nouvellement constitué conseille le Comité directeur en matière de communication. Les représentants des sociétés de discipline médicale se préoccupent de la prise en compte des demandes formulées par leurs membres.

Nouveau serment des médecins

La FMCH a assuré le patronage du nouveau serment des médecins, au cœur de l'attention des médias. Le conseil des délégués actuel et le Comité directeur ont prêté serment lors d'une célébration digne de ce nom, au cours de la séance à huis-clos du 1^{er} novembre 2018. Nous vous appelons, chères et chers collègues, à toutes et tous faire de même! Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site Internet de la FMCH: [Serment Suisse](#) ou par l'intermédiaire de sekretariat@fmch.ch.

La nouvelle version du site Internet vous informe en continu, chères et chers collègues, des activités de la FMCH: www.fmch.ch.

Nouveau site internet www.aberrations.ch

L'Entente pour un système de santé libéral, dont font partie plus de 20 acteurs du système de santé suisse, parmi lesquels la FMCH, gère le site internet www.aberrations.ch.

Ce site s'adresse à toutes les personnes domiciliées en Suisse.

L'objectif du site www.aberrations.ch est de constater les défauts du système de santé et de les corriger. Sur la base d'opinions et d'exemples concrets que les internautes voudront mettre en ligne sur ce site, l'Entente essaiera de formuler des propositions d'amélioration ciblées et d'élaborer des solutions concrètes.

Voici les règles du jeu de ce site : <http://www.fehlanreize.ch/fr/les-regles-du-jeu/>

Premiers témoignages publiés sur le site: <http://www.fehlanreize.ch/fr/comptes-rendus-dexperiences/>

Nous vous invitons à rendre visite au site www.aberrations.ch et d'y publier vos témoignages. Il va de soi que les témoignages de médecins sont d'un intérêt tout particulier.

Salutations confraternelles,

Josef E. Brandenberg
Président de la FMCH

Annexes (Lien): - [Statuts actuels](#)
- [Organigramme](#)
- [Serment des médecins](#)

*Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la FMCH. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : info@fmch.ch
<https://www.fmch.ch/>*

*Nous vous souhaitons une bonne semaine !
Le secrétariat général de la FMCH*

